

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE**

**REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 4 juin 2024 à 18h00 à Buis-les-Baronnies**

Le Conseil communautaire, convoqué le 29 mai 2024 par le Président, M. Thierry DAYRE, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des fêtes La Palun à Buis-les-Baronnies.

Secrétaire de séance : Madame Aurélie LOUPIAS

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 97

Nombre de voix délibératives : 70

Etaient présents : 54 (dont 6 suppléants)

Marc HAMARD - Lionel FOUGERAS – Bruno BLAIN (suppléant) - Jean-Luc PERNET (suppléant) - Daniel CHARRASSE - José FERNANDES - Sébastien BERNARD - André DONZE - Pascale ROCHAS - Michel TREMORI - Jean-Michel LAGET - Laurence CHAUDET - Denis CONIL - Patricia GIELLY - Eric LYOBARD - Gérard TRUPHEMUS - Michel VINCENT (suppléant) - Jérôme BOMPARD - Philippe LEDESERT - Augustin CLEMENT - Marc BORDES (suppléant) - Stéphane DECONINCK – Gérard CHAPPON (suppléant) - Didier LAFFITTE - Christian CARRERE - Thierry DAYRE - Pascal LANTHEAUME - Marie-Christine LAURENT - Aurélie LOUPIAS - Nadia MACIPE - Jean-Jacques MONPEYSEN - Thierry TATONI - Christian TEULADE - Roger VIARSAC – Marie-Thérèse CHAUVET (suppléante) - Alan PUSTOCH - Martial BONNEFOY - Olivier SALIN - Jean-Louis NICOLAS - Fabienne BARBANSON - Claude CHAMBON - Jean GARCIA - Alain LABROT - Christelle RUYSSCHAERT - Marie-Noëlle ARMAND - Alain FRACHINOUS - Christine ROUSSIN - Alexandre PENIGAUT - Claude BAS - Gérard PEZ - Alain NICOLAS - Eliane GAUTHIER - Jacques NIVON - Claude SOMAGLINO

Etaient absents ou excusés : 33

Gines ACHAT - Christian THIRIOT - François GROSS - Rémy CLEMENT - Juliette HAÏM - Philippe CAHN - Sébastien ROUSTAN - Sébastien DUPOUX - Mathieu ANDRE - Jean-Marc PELACUER - Lionel ESTEVE - Monique BALDUCHI - Brigitte DUC - Odile TACUSSEL - KLEIN Laurent - Stéphanie POUYET - Roland PEYRON - Didier GILLET - Sylvie GARNERO - Géraud BONTOUX - Mireille QUARLIN - Serge ROUX - Gilles RAVOUX - Alain MONGE - Gilbert MORIN - Annelise FAREL - Didier GIREN - Marc BOMPARD - Véronique CHAUVET - Muriel BREDY - Jean-Claude GRAS - Michel GREGOIRE - Éric RICHARD

Excusés ayant donné pouvoir : 16

Annie FEUILLAS a donné pouvoir à Gérard CHAPPON - Yoann GRONCHI a donné pouvoir à Denis CONIL - Pascal CIRER-METHEL a donné pouvoir à José FERNANDES - Laurent CHAREYRE a donné pouvoir à Alexandre PENIGAUT - Christian CORNILLAC a donné pouvoir à Daniel CHARASSE - Aurore AMOURDEDIEU a donné pouvoir à Christian TEULADE - Martine BERGER-SABATIER a donné pouvoir à Aurélie LOUPIAS - Monique BOTTINI a donné pouvoir à Roger VIARSAC - Florence BOUNIN a donné pouvoir à Pascal LANTHEAUME - Pierre COMBES a donné pouvoir à Thierry DAYRE - Jean-Luc GREGOIRE a donné pouvoir à Christian CARRERE – Odile PILOZ a donné pouvoir à Nadia MACIPE - Didier ROUSSELLE a donné pouvoir à Thierry TATONI - Isabelle TEISSEYRE a donné pouvoir à Christelle RUYSSCHAERT - Sylvie BOREL a donné pouvoir à Olivier SALIN - Marie-Pierre MONIER a donné pouvoir à Claude SOMAGLINO

Economie – Agriculture – Artisanat – Commerce - ZAE

Rapporteur : Jean-Jacques MONPEYSEN

Economie

118-2024 Convention de partenariat 2024-2027 avec l'association ANCRE

Vu la délibération du 23 novembre 2016 par laquelle la Communauté de communes du Val d'Eygues a approuvé la signature de deux conventions avec l'association ANCRE :

- pour la mise en place et l'exploitation d'une ressourcerie sur Nyons ;
- pour les activités hors ressourcerie.

Considérant qu'en février 2017, suite à la création de la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale, le nouveau Conseil Communautaire a autorisé son Président à signer une convention de fonctionnement et d'occupation relative à la mise en place et à l'exploitation d'une ressourcerie sur le territoire de la CCBDP.

Considérant que cette convention, signée pour 5 ans soit jusqu'au 1^{er} janvier 2022, avait pour objet de fixer les modalités contractuelles de gestion d'une ressourcerie sur le territoire de la CCBDP et notamment :

- les conditions d'autorisation et de prélèvement des objets dans les déchèteries de Nyons, Buis-les-Baronnies et Séderon,
- les conditions de mise à disposition locative de bâtiments contigus à la déchèterie de Nyons.

Considérant que cette convention a fait l'objet de plusieurs avenants :

- avenant n° 1 en 2018 pour modifier les contrats RE,
- avenant n° 2 en 2019 pour l'intégration d'Ancre dans ses nouveaux locaux (M. Bricolage),
- avenant n° 3 en 2022 rallongeant la durée de la convention de deux ans soit jusqu'au 31 décembre 2023.

Considérant que la création et l'exploitation d'une ressourcerie sur le nyonsais apparaissent très bénéfiques pour le territoire tant sur l'aspect du réemploi que sur le volet de l'insertion par l'économique ;

En matière de réemploi, le volume de déchets collectés se stabilise annuellement entre 120 et 140 tonnes.

Le volume réemployé, c'est-à-dire revendu au magasin, est également stabilisé entre 60 et 80 tonnes par an.

Le volume qui est orienté en filière de recyclage donc évité du tout-venant, est de 52 tonnes en 2022.

Le chiffre d'affaires semble se stabiliser entre 120 000 € et 140 000 € / an.

En matière d'emploi et d'insertion, le bilan de l'implantation d'ANCRE sur le territoire est également très satisfaisant.

Sur l'antenne de Nyons, les équipes d'ANCRE sont composées de 3 encadrants techniques d'insertion (2 sur la ressourcerie et 1 pour les rivières), une conseillère en insertion professionnelle, une animatrice et une personne en service civique. Une conseillère à l'emploi est présente un jour par semaine pour gérer les demandes de remplacements de personnels auprès des entreprises locales partenaires mais également pour des prestations auprès des particuliers. Deux cadres se relayent sur l'antenne.

La mission première de l'association est l'accompagnement des salariés en transition professionnelle vers l'emploi durable.

L'association dispose de 24 postes en insertion sur les Baronnies :

- 18 postes en insertion affectés à la ressourcerie,
- 6 postes en insertion avec le SMEA (entretien rivière).

Compte tenu des très bons résultats obtenus, il est proposé de poursuivre le partenariat avec ANCRE et de signer une nouvelle convention pour la période 2024-2027 dans la continuité de la convention de 2017 avec les mêmes modalités contractuelles de gestion d'une ressourcerie sur le territoire de la CCBDP.

Un avenant annuel permettra de décliner cette convention sous un angle plus opérationnel.

Pour l'année 2024, il s'agira, pour les deux parties, de travailler principalement sur les deux points suivants :

- étudier la faisabilité de création d'une ressourcerie relais sur le secteur de Buis-les-Baronnies / Hautes Baronnies,
- améliorer les conditions d'accueil des salariés et du public dans les locaux de la ressourcerie : étude relamping / destratificateurs et recherche de financement (certification d'économie d'énergie notamment en lien avec le Schéma directeur immobilier et énergétique engagé par la CCBDP).

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et procédé au vote
décide**

POUR : 70

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

D'APPROUVER le projet de convention de partenariat 2024-2027 avec l'association ANCRE (joint en annexe) ;

D'AUTORISER le Président à signer cette convention de partenariat et tous les documents administratifs en relation avec l'objet de la délibération.

La Secrétaire de séance,
Aurélié LOUPIAS



Le Président,
Thierry DAYRE



Transmission en préfecture le : 25/06/2024

Mise en ligne le : 26/06/2024

Ampliation à :

AR CONTROLE DE LEGALITE : 026-200068229-20240604-118_2024-DE
en date du 25/06/2024 ; REFERENCE ACTE : 118_2024